
Adresse du trésorier Jullien, du district de Béziers, qui envoie le bordereau de ses dons en argenterie provenant des dépouilles des églises, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du trésorier Jullien, du district de Béziers, qui envoie le bordereau de ses dons en argenterie provenant des dépouilles des églises, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31757_t1_0068_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tiers quand ils voient tous les devoirs civiques se remplir autour d'eux.

Les tributs payés à la liberté deviennent des jouissances; les sacrifices sont des fêtes. Dans nos contrées patriotes, nous ne mesurons désormais le prix des choses que par le degré d'utilité qu'elle en peut retirer.

J. L. REGNAUDIN, BAILLET, SONNIÉ-MOREL,
MANEAU, RATHIER, CHARDON.

31

Le trésorier du district de Béziers envoie à la Convention le bordereau de l'argenterie versée par ce district à la Monnoye de Montpellier. Le montant est de 3,145 marcs 5 onces 2 gros, en argent, 91 marcs 5 onces vermeil, et 5 marcs 6 gros en or; 12 croix militaires de la commune de Pézenas, et 12,208 livres en argent monnoyé, provenant des échanges d'assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Etat de l'argenterie provenant des églises]

	Argent	Vermeil	Or
1791. Le 22 oct.	696 marcs 1 onc. 0 gr.	41 marcs 5 onc. 0 gr.	4 marcs 6 onc. 0 gr.
1792. Le 17 nov.	888 » 2 » 6 »	0 » 0 » 0 »	0 » 0 » 0 »
1793. Le 21 févr.	816 » 2 » 0 »	50 » 0 » 0 »	0 » 0 » 0 »
	2400 » 5 » 6 »	91 marcs 5 onc. 0 gr.	4 marcs 6 onc. 0 gr.
Argenterie envoyée à Cornut, caissier de la recette journalière de la Trésorerie nationale à Paris.			
Le 11 frimaire	120 marcs 1 onc. 0 gr.	0 marcs 0 onc. 0 gr.	0 marcs 0 onc. 0 gr.
Le 17 pluviôse	242 » 1 » 4 »	0 » 0 » 0 »	0 » 4 » 6 »
Le d. pluviôse	382 » 5 » 0 »	0 » 0 » 0 »	0 » 0 » 0 »
Total :	3145 marcs 5 onc. 2 gr.	91 marcs 5 onc. 0 gr.	5 marcs 2 onc. 2 gr.

12 croix, dites de St-Louis. Argent échangé contre assignats : 12 200 liv.

Certifié exact. Jos. JULIEN.

32

L'administration du district de Sans-Nom fait part à la Convention, que les citoyens Perrier, Salze et compagnie, négociants à Sans-Nom, viennent de faire don à la nation de 3,000 liv., montant d'une reconnaissance du 2 octobre 1792. Cette somme est pour les enfans et les veuves des braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sans-Nom (Marseille), 17 pluv. II] (3)

« Nous vous faisons part, citoyens représentants, que les citoyens Perrier, Salze et C^{ie}, négociants à Sans-Nom, viennent de faire don à la Nation de 3000 l., montant d'une reconnaissance du 2 oct. 1792 causée pour prêt de pareille

(1) P.V., XXXI, 292. Bⁱⁿ, 28 pluv. (suppl^t); J. Fr., n° 510; Mon., XIX, 498.

(2) P.V., XXXI, 292. Bⁱⁿ, 27 pluv. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1143.

(3) C 291, pl. 926, p. 38.

[Béziers, 19 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Le fanatisme dont ce district étoit infecté commence à disparaître, quoique l'évêque, presque tous les curés et autres prêtres aient conservé leur caractère et n'aient pas quitté leur poste. Le peuple que la raison commence à éclairer voit avec un plaisir infini les municipalités faire verser dans les coffres de la République, les vols, que la superstition et le mensonge avoient fait à la nation française.

Tu trouveras ci-joint, Citoyen président, le bordereau de l'argenterie, que ce district a envoyé à la Monnaie de Montpellier, et au caissier de la trésorerie nationale à Paris, se montant à 3145 marcs 5 onces 2 gros argent, 91 marcs 5 onces vermeil et 52 marcs 6 gros or.

Douze croix dites St-Louis de la commune de Pézenas et 12.208 l. argent monnoyé provenant des échanges contre assignats républicains. Je te prie le mettre sous les yeux de la Convention pour qu'elle rende justice au zèle des administrateurs de ce district. »

Fr. JULIEN (secrét.).

somme qu'ils avoient fait au bureau des subsistances de la Municipalité. Leur intention est que cette somme soit employée au secours des enfans et des veuves des braves défenseurs de la patrie. Nous avons chargé le Receveur du district du recouvrement de ces 3000 l. S. et F. »

VERNET aîné, J. A. BLANC, B. BOUSQUET,
J. J. BOSQ, JOS. A. ARNAUD.

33

L'agent national du district de Morlaix apprend que les biens des émigrés se vendent dans ce district avec le plus grand succès. Il invite la Convention à rester à son poste, en la félicitant sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 291, pl. 926, p. 39-40.

(2) P.V., XXXI, 293. Bⁱⁿ, 28 pluv. (suppl^t); C. Eg., n° 547; M.U., XXXVI, 439; J. Fr., n° 510; Mon., XIX, 498; J. Sablier, n° 1143; Ann. patr., n° 411.